



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE
FRANCOIS BACQUET**

Arrêté de Police du 16 juillet 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

*Vu la demande écrite formulée par monsieur Dagot domicilié 609 rue
Francisco Ferrer à Guesnain,*

*Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature
à assurer la sécurité lors de l'installation d'un stand de restauration
face au café/restaurant « Le Salengro » rue François Bacquet à
Guesnain à l'occasion de la fête foraine qui se déroulera place Roger
Salengro à Guesnain.*

ARRETE

Article 1

*Monsieur Dagot Sylvain est autorisé à titre exceptionnel
d'occuper le domaine public rue François Bacquet devant le
café/restaurant « Le Salengro » du samedi 27 juillet au lundi 29
juillet 2019 afin d'y installer un stand de restauration de 32 m².*

Article 2

*Monsieur Dagot Sylvain procédera à la mise en place du matériel
et de la signalisation nécessaire. Il veillera à minimiser les
nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de
propreté.*

Article 3

Monsieur Dagot Sylvain,

*Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN, le 16 juillet 2019

*Le Maire,
Maryline Lucas*

